



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Délibération**

**Séance publique du 25 novembre 2021**

**N° 2021-671**

### Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY  
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre  
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre  
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre  
M. Nordine GUENDEZ à M. Myriam BRET le 26 novembre  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre  
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre  
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 17h20 le 26 novembre  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre  
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre  
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre  
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre  
M. Maxime GHEQUIER à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre  
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre  
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre  
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre  
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre  
M. Jérôme PESCINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre  
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre  
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre  
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre  
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre  
M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 15h30 le 26 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <p><b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b></p>	<b>Conseil du 25 novembre 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	<b>N° 2021-671</b>

---

**Exercice 2020 - Présentation des rapports annuels et des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente - Information**

---

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L5211-39 et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les rapports annuels accompagnés des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente doivent faire l'objet d'une communication en séance publique.

- **Syndicat mixte du bassin versant du ruisseau le Guâ**

Le Syndicat du Guâ a été créé le 9 avril 1969 par arrêté préfectoral, après création de la Communauté urbaine de Bordeaux, autour de 8 communes de la Cub (Ambarès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand), et 5 communes hors Cub (Tresses, Montussan, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Yvrac, ces 4 dernières communes étant aujourd'hui regroupées au sein de la Communauté de communes du secteur Saint-Loubès).

Par délibération n° 2010/0928 en date du 17 décembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de se substituer au sein du syndicat à ses 8 communes membres, au motif que l'activité du Syndicat était consacrée à des missions d'assainissement pluvial entrant bien dans le champ de compétence de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le Syndicat mixte du bassin versant du ruisseau du Guâ a pour compétences principales : l'entretien du ruisseau et de ses affluents, le bon écoulement des eaux, la promotion de toutes les actions nécessaires à la conservation, l'amélioration et la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique, et la protection des biens et des personnes.

**Faits marquants pour l'année 2020**

- Amplification des travaux d'entretien de berges avec une progression de la maîtrise foncière (cessions, acquisitions, servitude de passage) ;
- Travaux sur l'ouvrage de régulation du bassin de Cantalaudette à Tresse ;
- Etudes pour les travaux de renforcement des berges du Fontaudin (étude géotechnique et finalisation de l'avant-projet) ;
- Etude pour la restauration de la continuité écologique sur le Moulin de la Mouline et l'effacement des seuils de Cocujac (phase projet) ;
- Renouvellement du comité syndical et élection d'un nouveau bureau ;
- Recrutement d'une nouvelle technicienne rivière.

## Compte administratif

La section de fonctionnement affiche un excédent de 213,2 k€ et la section d'investissement un déficit de 9,4 k€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 347,2 k€ dont 59,9 k€ de charges de personnel et 237,6 k€ de dépenses d'entretien.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 129,5 k€.

Le résultat cumulé total s'établit à 575,4 k€ en tenant compte des restes à réaliser et des reports antérieurs. Ce résultat est en augmentation de 187,4 k€ par rapport à 2019.

La cotisation de Bordeaux Métropole pour l'année 2020 s'élève à 390,3 k€.

- **Syndicat des bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline (SMBVAM)**

Le SMBVAM, créé le 4 juin 1969, s'est vu confirmer en janvier 2002, par M. le sous-préfet, sa compétence dans la gestion des ouvrages dans le cadre de la protection contre le risque inondation fluviomaritime sur les communes d'Arsac, Cantenac, Labarde, Ludon-Médoc, Macau, Margaux, Le Pian-Médoc (ces 7 communes étant regroupées depuis 2005 au sein de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire), Avensan, Parempuyre et Saint-Aubin-de-Médoc.

Suite à la prise de compétence GEMAPI au 1er janvier 2016 (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), Bordeaux Métropole s'est substituée aux communes de Parempuyre et Saint-Aubin-de-Médoc au sein du syndicat.

Le SMBVAM est gestionnaire de plus de 32 km de digues et de berges de bord de Garonne.

## Faits marquants 2020

- Restauration et création de la digue d'Issan ;
- Le Conservatoire du Littoral a été sollicité afin de réaliser des études sur le territoire du syndicat (marais de Labarde-Cantenac) : étude archéo-géographique, étude hydro morphologique et plan de gestion simplifié.

## Compte administratif

Le compte administratif du SMBVAM affiche un résultat d'exercice excédentaire de 48,3 k€ pour la section de fonctionnement et déficitaire de 547,3 k€ pour la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 232,1 k€, les dépenses d'investissement à 1 106,7 k€.

Compte tenu des reports et des restes à réaliser, le résultat cumulé total s'établit à 125,6 k€.

La participation de Bordeaux Métropole pour l'année 2020 s'élève à 104,6 k€.

- **Syndicat mixte pour le développement de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)**

Le SMIDDEST regroupe les Conseils départementaux de la Gironde et de la Charente-Maritime, le Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine, Bordeaux Métropole, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, la Communauté de communes de la Haute-Saintonge et la Communauté de communes de l'estuaire.

Ce syndicat est principalement chargé de la coordination et la mise en œuvre de toute initiative, ou action conjointe de ses membres, relative à la qualité du cadre de vie, l'environnement, l'aménagement de l'espace, le tourisme, la culture ou le développement économique, toujours en lien avec l'Estuaire de la Gironde.

Ses missions participent notamment à :

- La gestion de l'eau et des milieux aquatiques : préservation de l'environnement (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux – SAGE) et lutte contre les inondations. A ce titre, le SMIDDEST élabore et coordonne le Programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) estuaire de la Gironde (2016 – 2022) ;
- La promotion et le développement de l'estuaire pour faire de l'estuaire un grand site de tourisme durable à l'échelle nationale. Le syndicat mène des actions de structuration et mise en réseau des acteurs, de conduite d'études, et des opérations de promotion (conception d'un magazine annuel, événementiels, accueils presse...).

Enfin, le SMIDDEST a été reconnu par arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2007 comme Etablissement public territorial de bassin (EPTB).

#### Faits marquants 2020

- Gestion et prévention des inondations

Animation du PAPI Estuaire de la Gironde :

- Newsletter du PAPI,
- Amélioration du Référentiel Inondation Garonne (RIG),
- Pose de repères de crues,
- Protocole de collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation (diffusion d'un guide réflexe retour d'expérience),
- Diagnostic de vulnérabilité des bâties isolées inondables et des sites classés aux monuments historiques,
- Analyse de la vulnérabilité et propositions d'adaptation des bâtiments et infrastructures des collectivités face aux inondations,
- Adaptation des exploitations agricoles au risque inondation,
- Elaboration et dépôt d'un projet européen « Résilience des territoires : comment associer les populations pour se préparer à une inondation »,
- Préparation du PAPI n°2.

- Gestion de l'eau – SAGE Estuaire

A la suite des élections municipales de 2020, la nouvelle composition de la CLE a été définie par les préfectures de Gironde et de Charente-Maritime.

La crise sanitaire et le confinement ont considérablement perturbé et retardé le programme d'actions initialement prévu. Les principales missions menées ont été :

- Préparer l'avancement du SAGE et l'historique,
- Préparer et animer des réunions de la CLE et du bureau de la CLE,
- Finaliser la synthèse et médiation des connaissances sur le bouchon vaseux,
- Suivre le projet CONTROL sur les contaminants chimiques,
- Lancer l'étude état des pratiques de gestion des eaux à bord des navires sur l'Estuaire,
- Installer le comité de suivi du plan de gestion des sédiments,
- Organiser le séminaire « Données estuaire »,
- Coordonner et rédiger des analyses techniques et avis Loi sur l'eau,
- Représenter le SAGE Estuaire sur le territoire et en dehors,
- Rencontrer des partenaires du territoire : parc naturel, syndicat de bassins versants, scientifiques, Département, Agence de l'Eau,
- Réaliser le secrétariat de la CLE, mise à jour du site internet.

- Gestion de l'eau – zones humides
  - Constitution d'un groupe de travail sur la thématique des têtes de bassin versant du SAGE,
  - Organisation de la Journée mondiale des zones humides 2021,
  - Mise en place d'un projet « étudiants » sur la thématique lagunes,
  - Une quinzaine d'avis techniques et d'avis pour le compte de la CLE ont été rendus dans le cadre de saisines des services de l'Etat pour des projets IOTA ou ICPE,
  - Intervention lors d'une master class concernant la préservation des zones humides et le développement de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) dans les dossiers réglementaires,
  - Construction d'un séminaire sur les données disponibles sur l'estuaire de la Gironde, avec l'ensemble de l'équipe du pôle eau du SAGE.

#### Compte administratif

Pour 2020, la section de fonctionnement est déficitaire de 192,8 k€, la section d'investissement est excédentaire de 11,8 k€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 085,7 k€ (dont 611,7 k€ de charges de personnel) et les dépenses d'investissement à 0,9 k€.

Compte tenu des reports, le résultat cumulé s'établit à 312,5 k€.

La participation de Bordeaux Métropole pour l'année 2020 s'élève à 55 k€.

- **Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG)**

En 1998, a été créé par la Communauté urbaine de Bordeaux et le Conseil général de Gironde, le SMEGREG. Il a pour objet de contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, afin de préserver et de valoriser les nappes profondes de Gironde.

Le SMEGREG assure une mission d'expertise et d'information qu'il met en œuvre par des avis, conseils, études et actions de communication. Il assure aussi une mission de régulation dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Nappes Profondes de Gironde.

Le syndicat anime également les travaux liés à la mise en œuvre, au suivi et à la révision du SAGE Nappes Profondes de Gironde. Il assure le secrétariat technique de la CLE (Commission locale de l'eau) et à ce titre réalise les études et analyses nécessaires à l'élaboration, au suivi de la mise en œuvre et la révision du SAGE Nappes Profondes et porte les actions nécessaires pour le compte de la CLE.

Enfin, le SMEGREG a été reconnu par arrêté préfectoral en février 2015 comme Etablissement public territorial de bassin (ETPB).

#### Faits marquants 2020

- Nouveaux membres ayant rejoint le SMEGREG :
  - o les syndicats de Castets en Dorthe, de Bassanne-Dropt-Garonne et du sud Bazadais le 30 décembre 2019,
  - o le syndicat de Caudrot le 24 mars 2020,
  - o la commune du Porge le 5 octobre 2020.

- Programme de recherche « Prospective de la demande en eau potable » : le travail mené a pour objectif de cerner le poids des modes de vies, choisis ou subis, dans la structuration des pratiques et des usages liés à l'eau à domicile.
- AZENA : Atlas des zones à enjeux aval  
7 zones à enjeux aval potentiels ont été identifiés sur le territoire départemental. A ce stade, l'étude rend compte des investigations menées sur l'ensemble de ces zones.
- Impact de la situation sanitaire sur les études en cours : le temps rendu disponible par la diminution de l'activité externalisée profite aux projets de recherche, et notamment à la question complexe de la prospective de la demande en eau potable, d'autant plus que la pandémie, en bouleversant les habitudes de consommation d'eau, fournit des enseignements précieux sur ces habitudes.
- Etude du Cénomanien du sud Gironde : 3 tournées de suivi des capteurs installés sur les forages ont été réalisées en 2020.
- Identification des ressources mobilisables pour l'eau potable dans l'Est de la Gironde : la réalisation d'une étude d'envergure a été confiée à Antea afin d'identifier, d'analyser et de caractériser les ressources de substitution pour l'Est de la Gironde.
- Deux études sur les usages de l'eau chez les acteurs économiques ont été confiées à la société girondine AKVO : une sur la production de béton prêt à l'emploi, l'autre relative aux activités viti-vinicoles. Ces études ont été subventionnées par l'Agence de l'eau Adour Garonne.
- Animation territoriale : 361 jours/homme consacré en 2020 par les agents du SMEGREG pour faciliter l'action des collectivités pour une gestion équilibrée et durable des ressources ou garantir la bonne mise en œuvre du SAGE Nappes profondes de Gironde.

#### Compte administratif

Le résultat de l'exercice fait apparaître un résultat excédentaire en section de fonctionnement à hauteur de 201,3 k€ et un résultat également excédentaire en investissement de 2,9 k€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 738,3 k€ dont 305,4 k€ de charges de personnel et 399,9 k€ de charges à caractère général (274,4 k€ d'études et recherches). Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 k€.

Compte tenu des reports, le résultat cumulé s'établit à 878 k€ en augmentation de 204,2 K€ par rapport à 2020.

La participation de Bordeaux Métropole pour l'année 2020 s'élève à 176,4 k€.

- **Syndicat intercommunal d'études, de travaux, de restauration et d'aménagement (SIETRA) des bassins versants de la Pimpine et du Pian**

Le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Gironde, arrêté le 29 mars 2016, a proposé la fusion du Syndicat intercommunal d'études, de travaux, de restauration et d'aménagement du bassin versant de la Pimpine (SIETRA) et du Syndicat intercommunal du bassin versant du ruisseau du Pian. Ce projet ayant recueilli l'accord de la majorité qualifiée des organes délibérants des communes et établissements publics de coopération intercommunale intéressés par le projet, un arrêté préfectoral est venu prononcer cette fusion en date du 13 décembre 2016, en application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe).

Le nouveau syndicat associe aujourd'hui 10 collectivités, les communes de Bonnetan, Carignan-de-Bordeaux, Cénac, Créon, Fargues-Saint-Hilaire, Latresne, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Sadirac, et Bordeaux Métropole (en représentation-substitution de Bouliac suite à la prise de compétence GEMAPI au 1er janvier 2016). Il a pour objet la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la rivière la « Pimpine » et de ses affluents et d'assurer et promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique.

### Faits marquants 2020

Lancement de deux études :

- La réalisation des Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) de bassins versants,
- La vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation et la définition de la stratégie du syndicat.

L'année a été marquée par les évènements pluvieux de mai et décembre.

Les élections en cours d'année ont donné lieu à un important changement des élus avec près de la moitié de nouveaux représentants.

## Compte administratif

La section de fonctionnement est excédentaire de 15,6 k€, la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 29,9 k€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 93,1 k€, les dépenses d'investissement à 81,7 k€.

Le résultat cumulé total s'établit à 139,5 k€ en tenant compte des restes à réaliser et des reports antérieurs.

Pour l'année 2020, Bordeaux Métropole a versé 12,5 k€ au SIETRA au titre des participations de 2019.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, prendre acte des rapports annuels et des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est membre, en application des articles L5211-39 et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
<b>PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021</b>	Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE